

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi dix-neuf décembre et à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle de réunion de la Passerelle à Nouaillé-Maupertuis, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président M. Gilbert BEAUJANEAU.

Date d'envoi de la convocation du conseil communautaire : mercredi 13 décembre 2017.

Date de transmission des délibérations en Préfecture : jeudi 21 décembre 2017.

Date d'affichage : vendredi 22 décembre 2017.

Présents :

ASLONNES	M. BOUCHET et Mme DORAT ;
CHATEAU-LARCHER	MM. GARGOUIL et LABELLE ;
DIENNE	M. LARGEAU ;
FLEURÉ	M. PERROCHES et Mme TUCHOLSKI ;
GIZAY	M. GRASSIEN ;
ITEUIL	Mmes MICAULT, MAGNY et M. BOISSEAU ;
LA VILLEDIEU DU CLAIN	Mme DOMONT et M. ROYER ;
MARCAY	Mme GIRARD ;
MARIGNY-CHEMEREAU	M. LAMBERT et Mme NORESKAL ;
MARNAY	M. CHAPLAIN et Mme DE PAS ;
NIEUL-L'ESPOIR	MM. BEAUJANEAU, GALLAS et Mme GERMANEAU ;
NOUAILLE-MAUPERTUIS	MM. BUGNET, PICHON, Mmes POISSON-BARRIERE et RENOUARD ;
ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ	M. MARCHADIER et Mme CHIRON ;
VERNON	MM. HERAULT et REVERDY ;
VIVONNE	MM. QUINTARD, BARBOTIN et Mme PROUTEAU.

Excusés et représentés :

DIENNE	Mme MAMES a donné pouvoir à M. LARGEAU ;
GIZAY	Mme PIERRON a donné pouvoir à M. GRASSIEN ;
VIVONNE	M. RAMBLIERE a donné pouvoir à M. QUINTARD ; Mme BERTAUD a donné pouvoir à Mme PROUTEAU.

Excusés :

ITEUIL	M. MIRAKOFF ;
MARCAY	M. VIDAL ;
SMARVES	MM. BARRAULT, BILLY, Mmes PAIN DEGUEULE et GIRAUD.

Secrétaire de séance : Mme RENOUARD.

Assistaient à la séance : Mmes BOURON, POUPARD et M. POISSON – Communauté de communes des Vallées du Clain.

AR PREFECTURE

086-200043628-20171219-2017_194-DE
Regu le 21/12/2017

2017/194 : Environnement : Tarifs 2018 des dépôts en déchèteries, des locations de caissons et prestations d'enlèvement de déchets.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain.
Vu l'avis favorable du bureau en date du 4 décembre 2017.

Considérant les propositions d'établissement des nouveaux tarifs des prestations du service gestion des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2018 pour l'utilisation des déchèteries communautaires.

Considérant que les professionnels, dont les déchets peuvent être assimilés à ceux des particuliers, utilisent également les déchèteries communautaires mais étant donné qu'ils demeurent responsables des déchets qu'ils produisent, ces prestations sont facturées sur la base d'une estimation des volumes et des catégories des déchets déposés en déchèteries.

Considérant que les professionnels facturés au titre de la Redevance Spéciale d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés le sont sur la base d'une convention.

TARIFS PROFESSIONNELS	TARIFS 2017	TARIFS 2018
Gravats	20 €/m ³	30 €/m ³
Tout venant	30 €/m ³	30,50 €/m ³
Déchets verts	16 €/m ³	16,50 €/m ³
Bois	16 €/m ³	21,50 €/m ³ *
Carton et ferraille	GRATUIT	GRATUIT
Badge d'accès supplémentaire pour les professionnels	5 €	12 €
Badge d'accès perdu ou volé	12 €	12 €

TARIFS PARTICULIERS	TARIFS 2017	TARIFS 2018
Badge d'accès perdu ou volé	12 €	12 €

Considérant les propositions d'établissement des nouveaux tarifs des prestations du service gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2018.

OBJET DES PRESTATIONS	NATURE DES PRESTATIONS	TARIFS 2017	TARIFS 2018
Location caisson 9 m ³ (gravats) ou 18 m ³ (pour autres déchets)	Une journée	5,50 €	6 €
	Une semaine	26,50 €	27,50 €
	Un mois	85 €	86,50 €
Location caisson 18 m ³ à toit coulissant	Un mois	111 €	113,50 €
Prestation AR PREFECTURE	Forfait transport des déchets	76 €	77,50 €

086-200043628-20171219-2017_194-DE
Regu le 21/12/2017

d'enlèvement de déchets TOUT-VENANT	Tout-venant		
	Traitement des déchets tout-venant en ISDND	96 €/tonne	98 €/tonne
Prestation d'enlèvement de GRAVATS	Forfait transport de gravats	75 €	77,50 €
	Traitement de gravats	30 €/tonne	33 €/tonne
Prestation d'enlèvement de déchets BOIS	Forfait transport des déchets bois	49 €	77,50 €
	Traitement des tonnes de déchets bois	40 €/tonne	71,50 €/tonne *
Prestations d'enlèvement de CARTONS	Forfait transport de cartons	48 €	66 €
	Réception/Conditionnement du Carton	45 €/tonne	50 €/tonne *
Prestations d'enlèvement de déchets PLASTIQUES	Forfait transport des déchets plastiques	60 €/tonne	66 €/ tonne
Prestation d'enlèvement de DECHETS VERTS	Forfait transport déchets verts	50 €	50 €
	Traitement des déchets verts	24 €/tonne	24 €/tonne
Prestations d'enlèvement des déchets assimilés en porte à porte : REDEVANCE SPECIALE	Prix assimilé aux ordures ménagères présentées à la collecte (P_{om})	0,027 €/litre	0,027 €/litre
	Prix assimilé collecte sélective présentée à la collecte (P_{cs})	0,01 €/litre	0,01 €/litre

* Tarifs réajustés suivants les nouveaux marchés publics de services relatifs au traitement des déchets.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs du service gestion des déchets ménagers et assimilés qui s'appliqueront comme indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour extrait conforme,
A la Villegieu-du-Clain, le 21 décembre 2017
Le Président,
Gilbert BEAUJANEAU



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES VALLEES DU CLAIN

AR PREFECTURE

086-200043628-20171219-2017_194-DE
Regu le 21/12/2017